

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1308**

commune (s) :

objet : Prestations d'enlèvement et de traitement des déchets autres que ménagers concernant les biens immobiliers de la Communauté urbaine ou sur les bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1308**

objet : **Prestations d'enlèvement et de traitement des déchets autres que ménagers concernant les biens immobiliers de la Communauté urbaine ou sur les bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0999 du Bureau en date du 29 juin 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'enlèvement et le traitement des déchets autres que ménagers concernant les biens immobiliers de la Communauté urbaine ou sur les bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de son article 77, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 6 novembre 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement Serned/Serdex pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année, et d'un montant global de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum reconductions comprises.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'enlèvement et le traitement des déchets autres que ménagers concernant les biens immobiliers de la Communauté urbaine ou sur les bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement Serned/Serdex pour un montant global de 358 800 € TTC minimum et 1 435 200 € TTC maximum, reconductions comprises.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercice 2010 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.